

2de Session, 6e Parlement, 22 Victoria, 1859.

BILL.

Acte pour permettre aux propriétaires de cours d'eau dans le Bas-Canada, de les utiliser, et pour faire disparaître toutes restrictions à l'usage d'iceux.

Reçu, et lu pour la première fois, mercredi, 23 février 1859.

Seconde lecture, jeudi, 24 février 1859.

L'HON. M. LEMIEUX.

TORONTO :
IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.